

Evaluation du Président du Tribunal cantonal vaudois

Eric KALTENRIEDER

Haut fonctionnaire vaudois, se dit Président du Tribunal cantonal vaudois.

«Travaille» au palais de l'Hermitage, route du Signal 8, 1014 Lausanne.

Adresse privée: Chemin de la Barque 6a, 1027 Lonay

Tél. professionnel: 021 316 15 11

Fax professionnel: 021 316 13 28

Etat civil: marié; père de 3 enfants



Eric KALTENRIEDER



Boîte à lettres de la famille KALTENRIEDER

Prises de vue de l'habitation



Vue de l'ouest



Vue du nord



Vue du sud

Profil

KALTENRIEDER est juge cantonal vaudois depuis 2012, et élu Président du Tribunal cantonal VD depuis le 01.01.18.

Colonel de l'armée suisse

Parti radical.

Né en 1970

Ses parents ont fondé la maison TV KALTENRIEDER Electronic SA à Morges.

Il a passé son enfance et sa jeunesse à Morges.

Licence et doctorat en droit en 1994, respectivement 1998 obtenus à Lausanne

Brevet d'avocat vaudois en 2001; avocat à Yverdon-les-Bains et Morges de 2001 à 2012 - Associé à Dominique-Anne Kirchhofer au sein de l'étude d'avocats LKNR

Pendant ses études il a été greffier substitut au Tribunal des Baux et au Tribunal cantonal, et pendant son activité d'avocat vice-président du Tribunal de prud'hommes de Lausanne et du Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale. Juge cantonal depuis 2012

Passage dans la politique locale comme Conseiller communal de Morges de 1997 à 2004. Sa femme est toujours Conseillère communale

Il a déménagé en 2004 à Préverenges et dès 2005 s'est installé avec sa famille à Lonay.

Encensé par le Journal de Morges début janvier 2018 comme «le nouveau César de l'ordre judiciaire vaudois» qui déclarait dans une interview:

“La justice vaudoise fonctionne très bien”.

Rôle joué dans l'affaire *Rita ROSENSTIEL* Résumé

Le 23.04.14, le journaliste Frederico CAMPONOVO / 24 Heures a dénoncé le cas de Rita Agnès ROSENSTIEL (94 ans) mise sous curatelle, puis placée de force à l'EMS Nelly de Beausobre à Morges. Tous ses biens mobiliers et pratiquement toutes ses affaires personnelles furent soit vendues à vil prix, soit jetées. Le 08.01.15, Jean-Pilippe CEPPI de la RTS réalisait une émission au sujet des placements forcés:

<http://pages.rts.ch/emissions/temps-present/societe-mœurs/6334067-places-de-force.html#6442230>

L'opinion publique en Suisse romande s'insurgeait. Rita ROSENSTIEL, qui a de grands mérites comme patronnesse de l'art, fut comblée de témoignages de compassion.

Le 27.11.13, elle a été mise sous curatelle par la «juge de paix» Véronique LOICHAT MIRA, Morges, qui ordonnait le jour même son placement dans un EMS, réalisée le 28.01.14 par le curateur désigné, Jean-Pierre GOETSCHMANN. Il n'y avait aucune urgence. Dû à son âge, sa mémoire récente et sa résistance aux pressions sont affaiblies, mais elle jouit jusqu'à ce jour d'une autonomie au niveau des activités de la vie courante (se laver, s'habiller, se mobiliser). Elle a conservé le discernement, travaillant chaque jour sur son ordinateur. Sa constitution physique est exceptionnelle.

Rita ROSENSTIEL a déposé plainte pénale contre GOETSCHMANN le 29.08.15, et a lancé une procédure civile contre l'Etat de Vaud le 08.10.15, assistée par l'avocate Anne-Rebecca BULA. Les deux procédures se sont terminées en queue de poisson, grâce aux soins des «procureures» Hélène SMITH / Hélène RAPPAZ (pénale), et de la «juge» Patricia CORNAZ.

La machine à Tinguely de la «justicerie» a produit au moins 4,6 kg de documents au cours de 4 ans. La cause fut finalement liquidée par la «transaction» du 24.05.17, préparée par **Eric KALTENRIEDER** (à l'époque vice-président) et contresignée par le président du Tribunal cantonal VD, **Jean-François MEYLAN**, et le secrétaire général de l'ordre judiciaire, Pierre SCHOBINGER, par laquelle **Rita ROSENSTIEL fut astucieusement grugée abusant d'un état de faiblesse d'une personne vulnérable**. On lui a gracieusement offert CHF 20'000 pour tort moral, contre la retraite de ses plaintes pénale et civile. La perte de tous ses biens mobiliers passait sous silence. Voilà le cadavre dans la cave d'**Eric KALTENRIEDER**.

Voir aussi la biographie de la dame de 94 ans:

www.worldcorruption.info/index_htm_files/rr_biographie.pdf
et www.worldcorruption.info/rosenstiel.htm

Autres victimes du «César» de l'ordre judiciaire vaudois:

Michèle HERZOG – affaire du requin de l'immobilier, Patrice GALLAND, qui a acheté le «juge» probablement le plus corrompu de Suisse: **Philippe COLELOUGH**. KALTENRIEDER a rejoint ce complot par son arrêt du 7 février 2018. Refus de la demande de récusation de la juge de paix Mme Carole de CROUSAZ NICOLET qui prend des décisions depuis des années sans détenir la vérité et ne dénonce jamais les infractions pénales poursuivies d'office dont elle prend connaissance. La garantie d'avoir un juge indépendant et impartial n'est pas respectée.

Gerhard ULRICH, dans l'affaire de la tentative de meurtre aux dépens de Jacques ROMANENS, www.worldcorruption.info/romanens.htm scandale dûment étouffé par la cordée d'hommes politiques et fonctionnaires vaudois. KALTENRIEDER a rejoint ce complot par son arrêt 12 JP17.035294-172108 du 08.01.18.

Liste de références (observations récoltées depuis l'an 2000):

nombre de références négatives: 3

nombre de références positives: 0

Loisirs

Engagement associatif. A organisé un triathlon à Préverenges et autres manifestations sportives.

Il préside l'association de la Nuit des épouvantails

Course à pied, squash et tennis

KALTENRIEDER a été élu par les députés vaudois au poste de Président du Tribunal cantonal, car il est une valeur sûre pour la mafia politico-judiciaire vaudoise interconnectée.

Evaluation des Hommes de loi

12.03.18/GU